



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAINT JULIEN AUX BOIS du 23 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juillet, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien Aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 35 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Victor Fourtet	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Didier Masquelier
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Maryline DUPONT

Approbation du PV du 17 / 06 / 2025

P. GIRE refuse de signer le PV car il n'est pas complet : ces propos n'ont pas été retranscrits

JY. ALIX signale que les débats vont trop vite et qu'il est très difficile de tout noter sous la dictée.

M.LAVERGNE précise que d'autres conseillers peuvent faire le secrétariat.

Les esprits s'échauffent

M. LAVERGNE signale qu'elle exercera son devoir de police si les débats ne se passent pas dans le calme

ORDRE DU JOUR

1) Projet EOLIEN

En 2020, le Conseil Municipal s'était déjà positionné contre les projets éoliens sur les domaines communaux mais nous n'avions pas évoqué les terrains privés.

On passe au tour de table pour que chacun s'exprime :

E. COMBE > contre et se demande comment la société pourrait se raccorder n'ayant pas de poste source à proximité

JY. ALIX > contre, on ne va pas casser le paysage

G. JALADIS > s'abstient

V. FOURTET > contre public et privé

P. GIRE > contre public et privé

I. da FONSECA > contre public et privé

M. DUPONT > contre public et privé, et regrette le manque de communication

A. DUCATEL > contre public et privé quand on pense à la pollution restant dans le sol

D. MASQUELIER > contre

M. LAVERGNE > contre

M. Lavergne : Il m'est reproché d'avoir signé la déclaration préalable déposée par la société NEOEN pour l'installation temporaire d'un mât de mesure de vent sur un terrain privé. Cette DP a été signée par la DDT et par moi-même car elle répondait aux attentes du code de l'urbanisme et ce dossier ne soulevait aucun motif justifiant une décision d'opposition à cette DP. (confirmé par la DDT et l'association des maires). Début juin , Annick Ducatel et moi-même avons rencontré 2 personnes de la société NEOEN qui nous ont informé de l'installation du mât (posé une quinzaine de jours après) et nous ont assuré que des flyers d'information allaient être distribués dans les boîtes aux lettres des administrés. Elle indique que la distribution des flyers n'a été faite que dans certaines boîtes aux lettres. La société a laissé un énorme paquet de flyers dans la boîte aux lettres de la mairie mais qu'il était hors de question de les distribuer à leur place. Il y a eu de leur part un manque de transparence vis-à-vis des élus et des administrés.

M. Dupont : dit être interpellée sur son lieu de travail concernant un parc de 13 éoliennes mais personne ne sait comment cette information a démarré.

V. Fourtet exprime son désaccord et indique avoir contacté la préfecture concernant l'autorisation d'installer le mât et Mme DUHAMEL aurait dit que Martine aurait pu nous avertir de cette construction.

M. Lavergne : explique que nous n'avons été prévenus que 15 jours avant que l'on apprenne la pose du mât. Quand elles sont venues, elles n'ont parlé que du mât et son utilité

P.Gire : pourquoi Annick était au courant et pas le conseil municipal ?

M.Dupont : Maryline signale que le projet a été traité en affaires diverses lors du dernier conseil en date du 17 juin et que tout le monde était donc au courant. (voir PV du 17 juin)

P. Gire dit avoir contacté la société, Mme QUENET qui lui aurait dit que Mme Lavergne avait refusé de la recevoir. Et de quel droit Martine as tu refusé de parler et recevoir Mme Quenet ?

M.Lavergne : je n'ai jamais refusé de la recevoir mais je lui ai précisé que la commune n'était pas intéressée par un projet éolien quel qu'il soit.

PGire : nous n'avions pas délibéré.

MLavergne : nous avons évoqué le fait en 2022 suite à une proposition de la société ENGIE GREEN. (voir compte rendu du CM du 9/5/2022)

P Gire : ça n'a pas de valeur rien ne vaut une délibération.

P. Gire je n'aime pas le contenu du communiqué de presse. On parle en mon nom et je ne suis pas d'accord avec cela.

P Gire : dit que certains propriétaires sont au courant depuis 2023.

A.Ducatel : mais pas nous et en 2024 la société a prévenu les propriétaires d'Ancèze (dixit un mel)

MLavergne : la société NEOEN est en droit de contacter des particuliers si elle le souhaite.

V.Fourtet : je redemande que toutes les informations arrivant au conseil soient redirigées vers les membres du conseil. J'aurais souhaité être averti.

P. Gire : dit alors : nous ne sommes que des pions, les autres adjoints n'étaient pas au courant.

I da FONSECA demande à Martine, si elle a déjà refusé de signer des déclarations préalables.

M.Lavergne : non pas plus pour les DP concernant les panneaux photovoltaïques

V.Fourtet : dit que Martine a manqué de respect au conseil municipal.

P.Gire : signale qu'il y a eu le même problème dans une autre commune en Corrèze mais le maire a reçu la société, fait une réunion publique et informer son conseil. Alors pourquoi pas toi, Martine?

V.Fourtet : parle du cas Hautebrousse où le projet a avorté dans l'œuf. Il est septique sur le fait que la mairie n'ai pas été au courant avant.

MLavergne demande à P. Gire de parler de la pétition qui circule.

P. Gire il dit non car c'est un collectif et qu'il faut attendre fin août d'avoir vu tout le monde et un rendez-vous avec le préfet. Il semble y avoir 90% de contre.

M.Lavergne prévient qu'elle prendra rapidement rendez-vous avec le Préfet et que les personnes de la DDT viennent la semaine prochaine.

M. Lavergne : Certains ont instrumentalisé ce projet à des fins détournées à mon encontre .J'ai reçu des propos calomnieux tout cela pour une signature d'une déclaration préalable ou je n'ai simplement fait que mon devoir de maire . Je n'en resterai pas là.

V.Fourtet : signale que l'entreprise a tout intérêt à ne pas informer la commune.

JY. Alix dit qu'il comprend que quelqu'un accepte ce genre de proposition pour l'argent quand on sait que la retraite ne sera pas élevée.

V.Fourtet ne comprend toujours pas pourquoi on ne peut rien faire.

JY. Alix signale qu'en 2022 ENGIE GREEN avait prospecté

E. Combe dit que c'était sur le domaine public

M.Lavergne : pour le mât on ne pourra rien faire, il est là pour au moins 2 ans de mesures de vent puis des études doivent être entreprises (minimum 7 ans.)

P. Gire reproche à Martine de ne pas avoir reçu la société quand elle voulait s'expliquer début 2025. Il fallait être prudent.

M Lavergne : c'est sur un domaine privé et non public (ça n'aurait rien changé)

JY. Alix on ne peut pas empêcher une société de démarcher les privés.

P. Gire ne cautionnera pas et donne sa démission ce soir.

I da FONSECA : moi aussi et quitte le conseil.

AFFAIRES DIVERSES :

A. DUCATEL donne l'information concernant le PADD > plan d'Aménagement et de Développement Durable. Un document est consultable sur la table par tous.

Victor revient sur le problème de l'eau, gardons l'eau sur le plateau puis il signale qu'il ne recevait plus les convocations pour le PLUIH.

D. MASQUELIER dit de même

V.FOURTET dit que la loi est peut-être comme ça mais qu'il faut l'appliquer avec intelligence, il menace de démissionner et trouve que Madame le Maire est bien susceptible et têtue.

V.FOURTET donne sa démission.

La secrétaire M. DUPONT



Le Maire M. LAVERGNE

